heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Eclairage; communication du résultat de l'instance engagée avec la Compagnie du gaz au sujet du traité de 1858; demande d'un crédit. — 2. Bureau de Bienfaisance; budget primitif de 1889 ; avis du Conseil municipal. — 3. id.; demande d'un supplément de subvention pour 1888. — 4 Police ; frais d'enterrement du secrétaire du 2e arrondissement; demande de crédit. — 5. Institut Turgot, enseignement, demande d'un crédit supplémentaire. — 6. Condition publique ; fourniture de papier brouillard et de ficelles; cahier des charges pour la mise en adjudication. — 7. Bâtiments municipaux ; polices d'assurance à homologuer.

8. Sapeurs pompiers; location de l'Immeuble servant au dépôt de pompes de la rue de Condé; projet de bail. — 9. Voirie municipale; création d'un pont au Sartel; expropriation; tableau des offres. — 10. Id., Boulevard de Denain; acquisition; rectification des surfaces.— 11. Id., Rue de Rome; prolongement jusqu'à la rue de Mouveaux; expropriation; tableau des offres. — 12. Id., Rue d'Isly, prolongement jusqu'à la rue St Roch; expropriation; tableau des offres. — 13. Id., Service vicinal; budget des ressources et des dépenses pour 1889. — 14. Id., Rue Stephenson; reclassement de la section comprise entre la rue des Anges et les magasins généraux.

Rapports des Commissions. — 1. Service municipal des Eaux; remises au Receveur municipal; demande d'un crédit. (M. Heyndrickx.) — 2. Id.; compte budgétaire de 1887 ; demande de crédits. (M. Heyndrickx.) — 3. Id.; projet de budget de 1889. (M. Heyndrickx.) — 4. Bâtiments municipaux; fourniture de charbon aux établissements communaux pendant les années 1889 et 1890; cahier des charges pour la mise en adjudication. (M. Tiers.)

5. Voirie municipale; entretien des chaussées pavées. (M. Chéron). — 6. id.; construction de branchements particuliers; inscription en recette et en dépense d'une somme de 4.500 fr. (M. Fauvarque). — 7. Sapeurs-pompiers; complément du matériel d'incendie. (M. A. Lepers). — 8. Mont-de-piété; budge primitif de 1889; avis du Conseil municipal. (M. Duroit). — 9. Abonnement des Brasseurs; expiration, examen de la question. — 10. Budget primitif de 1889. (M. Heyndrickx).

Messe de Noël. — Mardi prochain, à quatre et à dix heures, la société chorale de l'église Saint-Joseph exécutera un messe inédite, la *Messe de St-Joseph*, composée par M. Augustin Bernard, organiste de la paroisse.

L'auteur, M. Augustin Bernard, est un jeune homme de vingt ans seulement. Il sort de l'école de Ronchin ; il y a obtenu une distinction spéciale pour ses dispositions musicales. Malgré son infirmité—M. Augustin Bernard est presque aveugle—il accompagne avec une sûreté de doigté vraiment admirable.

Disons, en passant, que l'orgue de la paroisse de Saint-Joseph a été réparé et remis à neuf par M. Jonville-Lelong, rue de Soubise. La justesse et l'accord sont maintenant parfaits.

Un *O Salutaris* et un *Adeste Fidelis* composée également par M. Augustin Bernard seront chantés pendant la messe.

Une mort subite. — Un ouvrier de la maison Fourlinnie, fabricant, Grande Rue, retournait à son domicile, au Pile, hier soir, quand, arrivé rue Pierre-de-Roubaix, il eut une hémorrhagie abondante.

M. le docteur Dujardin, appelé en toute hâte, lui prodigua ses soins et le fit conduire à son domicile où il ne tarda à succomber.

Une grève chez MM. Drey, Simpson et Cie. — Tous les ouvriers de la maison Drey, Simpson et Cie, au nombre de cent trente environ, se sont mis en grève samedi, à une heure de l'après-midi.

Les trames qui leur ont été distribuées étant moins lourdes que les trames habituelles, les ouvriers ont réclamé une augmentation de sept centimes au kilog de trame. M. Drey, étant en voyage en ce moment, était remplacé par M. Bellami, qui n'a pu prendre aucune décision.

On croit que M. Drey rentrera lundi prochain et arrivera à une entente avec les ouvriers.

Le vol du Raverdi. — Nous avons dit dès hier qu'un homme avait été arrêté comme inculpé dans cette affaire. C'est un nommé Gustave Minne, âgé de cinquante-huit ans, demeurant à Wasquehal, hameau du Petit-Wasquehal. Gustave Minne a été conduit à Lille samedi matin. Cet homme travaillait de temps en temps chez Mme Delbergue dont il serait parent.

Un second vol chez M. Delbergue. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un second vol a été commis chez Mme Delbergue qui a été victime, dimanche dernier, d'un vol d'environ cinq mille francs suivi d'un incendie. Samedi matin, à six heures, M. Louis Delbergue se rendait dans un hangar situé à quelques centaines de mètres de la maison d'habitation, pour y travailler, lorsqu'il vit avec stupéfaction que la porte était ouverte. Des malfaiteurs s'étaient introduits dans le hangar en brisant les crampons auxquels était attaché un cadenas tenant la porte fermée et avaient enlevé trois bêches valant chacune trois francs soixante-quinze centimes, et une fourche d'une valeur de cinq francs.

Des soupçons se portent sur un ancien ouvrier de la maison.

Une enquête est ouverte.

Halle aux poissons. — Le stal n° 20 de la Halle aux poissons a été adjugé à M. Jean-Louis Deltour pour la somme de cent cinquante francs au lieu de Jean Depauw, comme nous l'avons dit par erreur.

Wattrelos. — *Messe de Sainte-Cécile.* — Le choral *Saint-Joseph*, sous l'habile direction de M. Paul Delnatte, élève de M. Broutin, directeur de l'académie de musique de Roubaix, exécutait, dimanche dernier, à la messe de 11 h. 1/2, plusieurs morceaux d'une façon vraiment remarquable. Cette société de fondation toute récente, a fait preuve de qualités sérieuses. Elle a successivement interprété un *Kyrie* et un *Sanctus*, avec beaucoup d'ensemble, de finesse et d'harmonie.

Le morceau d'offertoire, joué par M. Paul Delnatte, était d'un effet grandiose.

Puis vint l'*Agnus* qui a été chanté par trois excellents artistes : MM. Paul Hanch, Paul Dupire et Louis Duhamel. M. Paul Hanch, ténor, possède une voix sonore ; il nous a paru fort à l'aise et, comme toujours, il a chanté avec méthode et expression ; M. Paul Dupire, baryton, a une voix belle et généreuse, très étendue, solide.

M. Louis Duhamel possède une voix puissante, bien timbrée, ils ont eu aussi leur part de succès.

A l'issue de la messe un *Laudate* a été enlevé avec beaucoup d'entrain et de vigueur.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 24 décembre, à 8 h. du soir — Hydrodynamique. — Pompes et siphons. — Capillarité.

Cours de chimie, jeudi 27 décembre, à 8 h. du soir. — Arsenic. — Antimoine. — Bismuth. — Air.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Comme nous l'avons annoncé, des élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce doivent avoir lieu dimanche, 23 décembre.

On sait que la Chambre de commerce se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Voici les candidats pour la série sortant d'exercice :

MM. ALEXANDRE VINCHON, membre sortant.
ELOY-DUVILLIER, id.
JULIEN LAGACHE, id.
EMILE ROUSSEL, teinturier.

Il faut aussi pourvoir au remplacement de M. Aimé Delfosse, décédé, qui faisait partie de la série sortant dans quatre ans. Le candidat est :

M. JOSEPH QUINT, ancien brasseur.

Nous engageons vivement les électeurs de la Chambre de commerce, à se rendre tous au scrutin, dimanche, afin d'éviter un second tour, toujours regrettable.

L'urne sera déposée dans la salle des adjudications, à la mairie.

Le scrutin sera ouvert de neuf heures du matin à deux heures.

TOURCOING

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING. — *Deuxième tour de scrutin.* — M. LÉON MONNIER, fabricant de tapis à Tourcoing, candidat au siège de juge suppléant, n'ayant pas obtenu, le 9 décembre 1888, la majorité prescrite par la loi, se présente au scrutin de ballottage.

L'arrêté préfectoral du 30 octobre dernier fixe ce scrutin de ballottage au dimanche 23 décembre 1888, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Le bureau de vote pour les deux cantons de Tourcoing est établi à la mairie de cette ville.

Nos lecteurs connaissent notre sentiment : nous estimons que ceux de nos concitoyens qui ont voulu mêler la politique à une élection consulaire, en combattant, au premier tour, la candidature de M. Monnier, ont commis une faute, une erreur de tactique, si l'on veut, qui peut avoir, dans l'avenir, les conséquences les plus fâcheuses pour la ville de Tourcoing et pour le parti conservateur lui-même.

Aussi souhaitons-nous qu'on s'arrête dans cette voie. Combattre plus longtemps M. Monnier, républicain modéré, sous le prétexte qu'il aurait refusé son nom et son appui à une liste municipale, serait ouvrir la voie à des représailles et justifier ceux qui, dans les années suivantes, repousseraient les candidatures des hommes de droite les plus dignes de respect et de confiance, pour cette seule raison qu'ils ne seraient pas assez républicains.

Ce n'est pas aux conservateurs de donner, en un pareil moment, un aussi déplorable exemple et de faire preuve d'aussi peu de prévoyance. Aussi, nous le disons hautement, nous formons des vœux pour le succès de M. Monnier ; nous souhaitons que ceux qui ont voté contre lui dimanche, fassent maintenant acte de sagesse et de perspicacité en lui donnant demain leurs suffrages.

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira, en séance extraordinaire, les jeudi 27 et samedi 29 courant.

Un commencement d'incendie, dont les causes ne sont pas très bien connues, s'est déclaré samedi matin au n° 39 de la rue des Poutrains. Le feu a pris dans un placard où étaient enfermés des vêtements. Heureusement qu'on s'en est aperçu à temps, sans cela le sinistre aurait pris de plus grandes proportions. Les dégâts sont évalués à environ 200 francs. Il y a assurance à la Compagnie l'*Etoile*.

Tentative de vol. — Décidément les malfaiteurs ont choisi, pour théâtre de leurs exploits, le quartier de la Croix-Rouge. La nuit dernière, ils ont essayé de forcer la fenêtre de la maison de M. Jean Bataille, journalier, rue Saint-Joseph. Entendant du bruit, les habitants se sont réveillés, et ont crié « au voleur ! » ce qui a fait sans doute fuir les voleurs. La police a ouvert une enquête.

Pas de chance. — Avoir fait 125 lieues, et être arrêté, au moment, où on va être hors de toutes poursuites, c'est vraiment avoir du guignon. C'est pourtant ce qui est arrivé à un jeune soldat, qui après avoir quitté Pontivy (Morbihan) en garnison, s'est vu arrêté, à la Marlière, au moment où il allait passer la frontière.

C'est un nommé Henri Fioncq, âgé de 21 ans, arrivé depuis un mois à peine à son régiment.

Blanc-Seau. — La 336e section des *Prévoyants de l'Avenir* organise un grand concert-conférence pour le dimanche 23 décembre prochain, dans la grande salle de l'école de garçons. Le concert commencera à 6 heures. Prix d'entrée : 50 centimes, donnant droit à un billet de tombola.

On peut se procurer des cachets au siège de la Société, *Au 9e Hussards*, au Blanc Seau.

Les personnes charitables qui voudraient faire don d'un lot pour la tombola peuvent l'adresser au siège de la société.

LILLE

Les ministres à Lille. — C'est aujourd'hui dimanche que MM. Viette, ministre de l'agriculture, et Pierre Legrand, ministre du commerce, viendront assister à la séance solennelle de la Société des Agriculteurs du Nord.

Les ministres arriveront à Lille par l'express de midi 12, et se rendront immédiatement à la Préfecture, où aura lieu un déjeuner intime. Ils visiteront à deux heures la superbe exposition installée au Palais-Rameau. Ils se rendront ensuite à l'hôtel du Maisnel, où ils assisteront, à quatre heures, à la séance solennelle de la Société des Agriculteurs, et à six heures au banquet offert en leur honneur. Les ministres quitteront Lille lundi matin.

M. Jules Simon à Lille. — M. Jules Simon, l'éminent académicien, viendra à Lille, l'un des dimanches du mois de janvier prochain et fera une conférence à la séance solennelle de la *Société industrielle du Nord*.

Promotion militaire. — Par décret en date du 21 décembre 1888, M. de Ricouart-d'Hautrouville, colonel commandant le 43e régiment d'infanterie en garnison dans notre ville, a été promu au grade de général de brigade, en remplacement de M. le général Morel, placé dans la section de réserve.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Derève, vicaire à Cassel, est transféré à St-Pol ; M. Nuns, vicaire à Roubaix (Saint-Joseph), est transféré à Cassel.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 22 décembre 1888

Présidence de M. PARENTY

Vol au comptoir. — Une dame qui tient un cabaret dans la Grande Rue à Roubaix, a été victime, le vingt décembre dernier, d'un vol de numéraire que lui enleva, dans son comptoir, un Lillois, le sieur Arthur Dupont. Le prévenu nie, avec une grande énergie, être l'auteur du vol. Voici d'ailleurs les détails de son arrestation. La jeune fille de la maison, en arrivant dans la salle, où se trouvait le comptoir, vit s'enfuir un individu ayant autour du cou un foulard blanc.

Immédiatement elle cria : « Au voleur ! Au voleur ! » A ses cris, plusieurs voisins se mirent à la *poursuite du voleur. On le poursuivit jusqu'à la Passerelle* Nadaud où on perdit sa trace. Néanmoins, un jeune homme ayant aperçu une voiture qui se trouvait près de la passerelle, demanda à la visiter par une apostrophe un peu vive — le voleur était là ? Le conducteur, ému, répondit : « Je ne suis pas un voleur ! » En entendant demander si le voleur était là, le jeune homme au foulard blanc qui, un instant auparavant, avait demandé à monter dans la voiture, parce qu'il était fatigué, se cacha. Le conducteur voyant qu'il se dissimulait, demanda : « Est-ce cet homme que vous cherchez ? » On l'arrêta. Il était couvert de sueur, ce qui constitue une première présomption de culpabilité, vu la course à laquelle il s'était livré.

La jeune fille le reconnut également. Le tribunal remet son jugement. Dupont semble, en effet, être un faux nom, dont l'inculpé se sert pour éviter que le tribunal connaisse d'anciennes frédaines.

Vol d'un bâteau à Roubaix — Hier, à Tourcoing, on volait un wagon, aujourd'hui à Roubaix on enlève un bâteau, mais il faut s'entendre. Lhoste, désirant faire démolir un bâteau, s'entendit avec M. Lalieu qui en confia lui même la démolition à M. Poncelet, mécanicien à Roubaix.

Ce mécanicien s'en entendit avec deux ouvriers sans travail, Dewardt et Spickart, moyennant un prix à forfait de 60 francs, pour la démolition. Dewardt et Spickart prétendent, qu'en outre de leurs 60 francs, on leur avait promis le montant des ferrailles de la démolition.

Le plaignant affirme le contraire. Comment leur aurait-il promis la ferraille puisque, dit-il, ce bâteau était tout en fer et qu'il ne me serait rien resté. Un témoin, à décharge, déclare avoir entendu faire la promesse de la menue ferraille. Seulement, comme 1 200 kilogs de fer ont disparu, et que Dewardt a déjà subi une condamnation, le tribunal lui infligera 3 mois. Spickart, qui fait défaut est condamné à 4 mois.

Une cabaretière volée. — Une cabaretière de Croix, Jeanne Perrot, avait un mouchoir de laine d'une valeur de 15 fr. auquel elle tenait énormément. Un beau jour, un sieur Julien Dewolf le lui enleva. Elle porta plainte contre lui. Dewolf est condamné à 15 jours de prison.

Arthur Dufrenne est un jeune gourmand qui s'est permis de prendre un paquet de chocolat chez Madame Cattez, épicière. Il a, de plus, pris cinq francs dans le comptoir de M. Delespaul, cabaretier. Le Tribunal, à titre de correction, lui inflige un mois.

Un mouvement de colère est bien prompt, mais à quelles graves conséquences n'arrive-t-il pas? L'inculpé Librecht ayant eu une discussion avec son ami Vandendrische, lui cassa la jambe dans un mouvement d'emportement. Le tribunal lui inflige un mois.

Rien n'est dangereux comme d'enfermer un loup dans la bergerie. C'est pourtant ce qui est arrivé à un honorable cabaretier de la rue des Longues Haies. Un de ses logeurs, Adolphe Vanlaer, a quitté son logement au plein milieu de la nuit, en lui enlevant quarante francs. Le tribunal inflige un an et un jour, par défaut, au prévenu.

Le soulèvement de Marcq-en Barœul. — Me Houzé, au début de l'affaire, déclare qu'il se porte partie civile. Me Delemer prend alors la parole et dit que la Cie ne serait pas intervenue si la question de légalité n'avait été soulevée par Me Wetquin, avocat des manifestants.

Comme la thèse de l'adversaire pourrait avoir, pour effet, si elle était admise, d'entraîner un jugement préjudiciable à l'intérêt de la Compagnie, il croit de son devoir d'intervenir et de se porter partie civile. Il développe alors, avec le talent qu'on lui connaît, la thèse qui prouve la légalité des arrêtés pris par le préfet du Nord.

Il lit et développe un à un tous les arrêtés pris dans la question. Les enquêtes ont été régulières, les conseils municipaux ont été consultés sur la matière, les affiches ont été régulièrement apposées sur les murs des localités de Roubaix, Lille, Tourcoing et sur ceux des localités se trouvant sur le parcours de la voie ferrée. Les arrêtés préfectoraux ont été réguliers et les prévenus ont contrevenu aux lois régissant les tramways.

Me We quin, dans sa réplique, soutient les arguments qu'il avait développés à la précédente audience. Il fait ressortir les dangers qu'il y a pour la sécurité publique à faire circuler des tramways à traction mécanique le long de la route étroite que l'on sait.

Nous rendrons compte ultérieurement du jugement qui interviendra dans cette affaire.

Une sourde muette en correctionnelle. — Une Sœur de la Sagesse a servi d'interprète à une sourde-muette accusée d'avoir frappé sa mère. Cette fille, qui comprend très bien le mal qu'elle a fait, est condamnée, après un échange de gestes des plus curieux, à trois mois.

MAITRE CARRÉ

CONCERTS ET SPECTACLES

Nous rappelons que c'est aujourd'hui, dimanche à 6 heures du soir, qu'a lieu dans la salle des fêtes de la mairie, le concert organisé par l'association amicale des anciens élèves de l'Ecole de la rue du Bois.

Nous avons publié cette semaine, les noms des artistes que l'on y entendra. Leur éloge n'est plus à faire.

Quant au programme qui sera vendu dans la salle au profit de l'œuvre, il est conçu de manière à contenter les plus difficiles. A l'issue de la soirée aura lieu le tirage de la tombola.

Les numéros gagnants paraîtront dans le journal de demain et les lots pourront être réclamés à l'école de la rue du Bois, lundi de quatre à huit heures du soir.

On vendra des cachets au contrôle.

Le chanteur Paulus à Roubaix. — On nous dit que Paulus, le célèbre chanteur populaire, se fera entendre prochainement au Grand-Théâtre de Roubaix.

Une soirée intime sera donnée dimanche, 23 décembre, à sept heures du soir, par la société *Les Mélomanes Roubaisiens* à leurs membres honoraires, au local de la société, estaminet du *Bon Coin*, rue Pollart, 72. Cette soirée sera suivie d'un bal.

La société chorale l'« Espérance » établie dans la rue d'Alma, 214 donnera dimanche 23 décembre à six heures précises du soir, un concert à ses membres honoraires. En voici le programme :

Première partie : Les *Chercheurs d'Or*, chœur; l'*Espérance*; chansonnette, Louis Lerouge; L'*Insens*, Charles Meirhaeghe; *Naples*, Alphonse Courouble; Le *Repentir*, Louis Lefebvre; *Charles VI*, duo, O. Lefebvre et A. Courouble; Le *Testament de Bismarck*, Guillaume Sevron; *Alsace-Lorraine*, Louis Watteau; Chansonnette comique, Louis Lerouge. — Deuxième partie : Bal. — Le piano sera tenu par M. Ernest Samarcq.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des élections à la Fédération colombophile

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Plusieurs amateurs se sont émus de la liste des candidats à la Fédération colombophile pour le renouvellement de son comité et, à ce sujet, ils sollicitent au comité en fonctions la signification exacte des noms de sociétés auxquelles certains candidats se sont portés.

Une explication serait cependant urgente à la veille des élections.

Pourquoi la liste est-elle dressée avec une différence de chance pour les nouveaux candidats, et pourquoi les représentants ayant été en fonctions figurent-ils dans les deux séries ? De l'avis de ce jour, la société l'*Aigle*, déclare ne rien comprendre. D'après l'art. 12 du règlement, la commission doit se composer de vingt membres, plus un représentant par société ne comptant de membres consultés, et ils demandent à ce que chaque commissaire soit nommé par sa société, alors chaque société serait représentée une seule fois et les intérêts de chacun plus logiquement discutés.

En attendant impatiemment la solution de ces réflexions, il vous prient d'agréer l'assurance de leur considération distinguée.

Plusieurs amateurs fédérés.

Wattrelos, le 22 décembre 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

M. le maire de Wattrelos vient de prendre un arrêté aux termes duquel, les riverains des ruisseaux ou les propriétaires d'aqueducs sont tenus d'en faire eux-mêmes le nettoyage.

Comment se fait-il qu'on laisse le ruisseau qui longe la rue de Roubaix, au centre même de la commune, dans un état tel, qu'il cause des émanations pestilentielles insupportables.

Nous croyons savoir que plusieurs intéressés se sont mis en mesure de faire le nécessaire, mais on dit que l'on rencontre une certaine opposition de la part de quelques autres.

Nous voulons croire qu'il y a ici plus de nonchalance que de mauvaise volonté et qu'il suffira de signaler cet abus pour le voir disparaître.

Il convient d'ailleurs de ne pas attendre la saison d'été pour faire exécuter ce travail, dont l'utilité est incontestable, et que la santé publique exige.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

Un intéressé.

Roubaix, le 15 décembre 1888.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai la confiance que vous voudrez bien insérer dans votre journal tout dévoué, la lettre suivante, dont le but est plus que justifié :

Une lettre mise à la poste mercredi soir à Roubaix, avant la dernière levée, ne m'est parvenue que le jeudi vers 3 h. 1/4-3 h. 1/2 de l'après-midi.

Ce retard considérable me cause aujourd'hui des désagréments, ayant manqué de ce chef la rencontre de personnes venues de l'étranger, dans le but de me voir en des circonstances toutes particulières. Ces retards sont insupportables.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments dévoués.

X...

Boulevard de Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

J. H., lecteur assidu. — Le cours de tissage existe toujours rue Sébastopol, les lundis et jeudis.

G. H. — Votre affaire doit être jugée devant un tribunal. Portez plainte contre le détenteur de l'étoffe

H. L. P. — Ecrivez avec un timbre pour réponse à M. le Secrétaire de la Faculté de médecine de Lille.

S. P. — L'extérieur au propriétaire, l'intérieur au locataire ainsi que l'escalier, trois ans au plus.

J. L. — Un jeune homme peut se marier à vingt-cinq ans après avoir fait ses trois « soumissions ». Le père reconnaît les dettes de son fils jusqu'à la majorité de celui-ci.

A. H. — Etant né en France, vous n'avez aucune pièce à fournir.

Une fidèle lectrice. — Nous ne pouvons pas vous fixer à ce sujet. Rien n'est décidé par le ministre de guerre.

Robert K... — Vous êtes belge. Pour devenir français vous devez demander l'admission à domicile et trois ans après, la naturalisation. Cette opération vous coûtera environ trois cent cinquante francs.

A. F. D. — Votre cas pourrait peut être vous exempter; il faudrait écrire pour cela au bureau de recrutement à Lille. Si votre demande n'est pas accordée, faites une déclaration à la mairie et vos enfants seront secourus pendant votre période.

Un lecteur assidu. — Adressez-vous au siège, rue de l'Ommelet, estaminet du *Chapeau Rouge*, le jour des cours.

L. M.-T. — Veuillez nous dire en quelle année vous êtes né. Nous ne pouvons vous répondre sans cette indication.

B. R. S., lectrice assidue. — Votre mari étant mort, vous ne pouvez pas réclamer la qualité de française.

C. V. — Voyez la réponse à L.-M. T.

J. C. T. — Le tout est de savoir si, à l'époque où votre frère a opté pour la Belgique, il a rempli les formalités nécessaires vis-à-vis du gouvernement français.

Jules S..., abonné rue d'Alma. — La loi de février 1851 ne s'étend pas jusqu'aux petits fils de belges. Vous ne pouvez devenir français qu'en demandant l'admission à domicile et la naturalisation trois ans plus tard.

UNE EXPOSITION D'ART CULINAIRE
A BRUXELLES

L'Exposition d'art culinaire qui s'est ouverte, il y a quelques jours, à Bruxelles, obtient un véritable succès qui dépasse les espérances des organisateurs. Elle est, du reste, parfaitement classée.

Dans le grand hall où l'on pénètre en entrant dans l'Exposition, se trouve tout ce qui peut contribuer à l'alimentation, boucherie, charcuterie, poissonnerie, volailles, gibiers, boulangerie, denrées coloniales, fruits, fleurs, vins, bière, etc...

On peut se rendre compte des merveilles que l'on peut présenter au public, lorsque chacun dans sa partie s'est efforcé de faire étalage de ce qu'il y a de plus parfait.

Les bouchers-charcutiers font assaut de quantité et qualité, les poissonniers présentent les plus beaux spécimens de poissons de mer et d'eau douce; voici un brochet vivant, des crevettes vivantes.

Quels gibiers de toute provenance et nature, depuis le grouse jusqu'au renne.

Les volailles sont aussi très remarquables; rien d'amusant, comme de voir les physionomies des bons vivants, qui s'extasient devant toutes ces belles choses.

Plus loin voici les fruits, les plus beaux et les meilleurs — à côté un lot de chrysanthèmes de Roubaix a obtenu une médaille d'or.

De chaque côté et à l'extrémité du hall principal se trouvent des annexes très nombreuses, concernant l'ameublement, les tissus, la coutellerie, la faïencerie, la verrerie, la céramique, les appareils d'éclairage et de chauffage, le matériel culinaire, etc.

Une annexe spéciale est consacrée à la méthode et à l'enseignement culinaire.

On y donne des cours chaque jour pour trois genres de cuisine : la grande chère ou haute cuisine, la cuisine bourgeoise, la cuisine de l'artisan.

Mais la salle qui est consacrée à la section artistique est la plus visitée.

On y voit mille choses intéressantes et curieuses, des tables dressées et ornées, des menus de tous genres, des pièces montées de toutes dimensions, il en est de colossales, des sujets traités en saindou, des pâtés de tous genres.

On s'écrase dans cette salle, où l'on ne peut entrer qu'après avoir attendu son tour.

Je ne saurais engager ceux qui souffrent de l'estomac à visiter cette exposition, mais elle est très intéressante, et montre quels progrès on a faits dans l'art culinaire.

Les cours de cuisine sont très suivis, et chaque séance démonstrative est faite vis-à-vis un nombre respectable de mamans qui y conduisent leurs jeunes filles.

Il est vrai qu'il est aussi important pour une bonne femme de ménage de savoir commander et confectionner de bons mets, que d'apprendre à broder et à exécuter une foule de riens charmants.

Les membres du jury ont eu une mission très délicate, et pour en accepter les fonctions, il fallait être doué d'un estomac complaisant.

Il paraît qu'il était très curieux de voir ces Messieurs, gros et gras, dégustant avec entrain toutes les bonnes choses soumises à leur haute appréciation. On pouvait, en voyant les physionomies s'éclairant ou s'épanouissant plus ou moins, en déduire, pour les exposants, diplôme d'honneur, ou médaille de bronze.

La comtesse de Flandre avait bien voulu accepter le patronage de cette exposition, organisée dans un but philanthropique et charitable.

La réussite est certaine, et se traduira par une recette nette d'une vingtaine de mille francs, qui seront versés dans la caisse de retraite de la Société.

Hâtons-nous d'ajouter que l'Exposition ne se fermera que le deux janvier.

Avis aux amateurs.

Conférence de Géographie à Tourcoing

L'ANGLETERRE POLITIQUE PAR M. A. MERCHIER

La Géographie est si étroitement liée à l'histoire qu'il est difficile de l'en séparer : en effet, les destinées d'un peuple ont subi, l'influence de la situation géographique que ce peuple occupait : l'étude historique d'un pays n'est que le complément de l'étude geodésique et trouve bien sa place dans une séance de géographie. C'est en s'appuyant sur cette considération que, mercredi dernier, M. Merchier a parlé, devant l'auditoire qui lui reste toujours fidèle, de l'Angleterre politique, sujet qu'il a traité avec l'érudition de l'historien et l'élocution facile et élégante du conférencier.

La véritable Angleterre historique, c'est l'Angleterre de plaine et la partie montagneuse formée par le pays de Galles et l'Ecosse resta longtemps séparée : l'annexion de cette dernière contrée à la couronne d'Angleterre ne se fit qu'au XVIIe siècle.

Les premiers habitants de l'Angleterre de plaine étaient d'origine celtique. Les Romains ne firent dans le pays que de rares apparitions, ils ne poussèrent du reste pas leurs incursions au-delà de la Tweed, se garant des Pythis qui peuplaient les régions montagneuses par le fameux mur d'Agricola. Ils exercèrent peu d'influence en Angleterre et, en 406, leurs légions la quittaient pour défendre la Gaule menacée.

Après les Romains vinrent les Gennois qui s'influrèrent en quelque sorte dans le pays et formèrent avec les Celtes la race anglo-saxonne. Les Germains y avaient apporté leurs habitudes ; ils établissaient le principe de la royauté tout en conservant un sentiment profond de la liberté individuelle ; à cette époque se tenaient ces réunions d'hommes libres rendant la justice sous la présidence du shériff.

Les Danois, sous la conduite de Canut-le-Grand, envahirent l'Angleterre et s'y établirent. Mais ils n'y restèrent pas longtemps et bientôt furent chassés par les Anglo-Saxons.

A la mort d'Edouard-le-Confesseur, l'assemblée des hommes libres nomma pour son héritier direct Harold, qui fut tué à la bataille d'Hastings par Guillaume de Normandie.

Les compagnons de Guillaume étaient des aventuriers : après la bataille d'Hastings tous reçurent des domaines et furent faits chevaliers et barons. Cette aristocratie nouvelle était intéressée, pour se maintenir, à se serrer autour du roi ce qui rendait très fort le pouvoir royal en Angleterre.

L'aristocratie ecclésiastique s'affranchit la première de cette dépendance après une lutte à laquelle prit part S. Thomas Becket.

L'aristocratie laïque éprouva plus de résistance : mais en 1215, Jean-sans-Terre lui accorde la Grande charte par laquelle le roi s'engageait à réunir les comtes, barons et évêques ; c'était encore incomplet, car il n'y avait ni périodicité, ni permanence.

A l'époque de Saint-Louis, les barons se révoltèrent à l'instigation de Simon de Montfort ; le roi convoque le Parlement, mais personne ne répond et bientôt Henri III fut obligé d'accepter le « compromis de Lewes » qui peut être considéré comme l'origine du régime parlementaire ; la bourgeoisie est appelée à faire partie du Parlement et le principe de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords est fondé.

Mais les libertés anglaises furent soumises à bien des vicissitudes : d'abord, à l'avènement des Tudors qui furent assez puissants pour peser sur la conscience de leur sujets en les faisant changer de religion : elles se trouvèrent encore en péril sous la révolution de 1640, révolution entreprise pour la liberté et qui se résume par l'odieux despotisme de Cromwell.

Après le renversement des Stuarts par la révolution de 1688, s'établit le gouvernement parlementaire, sous la famille de Hanovre.

(*A suivre.*)

NORD

Deux femmes brûlées vives : A Bergues et à Isbergues. — *Mercredi soir*, vers 6 heures, la femme Winoc Renty, âgée d'environ 70 ans, préparait le souper de son mari, qui devrait rentrer de l'usine à gaz, où il travaillait, quand tout à coup, prise d'un étourdissement, elle dut se soutenir à la table de sa cuisine. Dans ce moment, elle renversa une lampe à pétrole et un poêlon rempli de graisse bouillante. En un instant elle fut environnée de flammes et grièvement brûlée sur toutes les parties du corps. Quelques heures après, elle succombait.

Un accident analogue s'est produit le lendemain matin à Isbergues, au hameau de Pont-à-Balques. La femme Chartier-Mathon a commis la déplorable imprudence d'allumer son poêle avec du pétrole. Une explosion s'est produite et le feu a pris aux vêtements de la pauvre femme qui a cherché à se sauver en allant se jeter dans une mare voisine. Elle a reçu de très graves brûlures qui mettent ses jours en danger.

PAS-DE-CALAIS

La grève de Fléchinelle est complètement terminée. Jeudi, la direction avait fait afficher une note ainsi conçue : *Longues coupes facultatives les mardis, mercredis et jeudis Descente le matin à cinq heures. Remonte à deux heures.* — Vendredi matin, tous les ouvriers se présentaient et descendaient au travail. Vingt d'entre eux avaient reçu leur livret, mais la plupart ayant protesté de leur désir de rester à la fosse, ils ont été réadmis, sauf cinq qui restent définitivement congédiés.

BELGIQUE

Mouscron. — *Une soirée musicale au patronage Ste Germaine.* — Le jour de la Ste, le patronage Ste-Germaine, donnait une soirée musicale et dramatique. En voici le programme :

1. *Chant de Noel*, A. et M. Hoenraet ; 2. *La jeune esclave africaine*, drame en cinq actes, 3. *Le Charlatan*, chansonnette, L. Geerts; 4. *Le moulin de mon grand Père*, romance, H. Lisgre; 5. *Madame Toquet*, comedie en un acte ; 6. *Le portrait magique*, scène finale.

Une quête y sera faite au profit de l'œuvre.

— *Expulsés.* — Trois gendarmes ont conduit hier trente expulsés à la frontière.

— *Vols à Luingne.* — Dans la nuit de samedi, des voleurs se sont introduits dans trois maisons différentes à Luingne, et y ont volé une quantité de lapins et de poules.

— *Une soirée musicale et littéraire au « Casino »* — Mardi prochain, à 5 h. 1/2 du soir, la *Société chorale* offrira dans les salons du *Casino*, une soirée musicale et littéraire qui sera suivie de bal, avec le bienveillant concours des « Mélophiles » de Courtrai et de : Mlle Zoé Brouchette, lauréat du Conservatoire de Paris; MM. A. Davresse, baryton, directeur de la société *Les Mélophiles*; Maquet (le roi des bugles), 1er prix du conservatoire de Bruxelles, ancien bugle solo du régiment des Grenadiers; Costermans, declamateur, 1er prix du conservatoire de Namur 1887; De Veen, chanteur de genre, à Bruxelles.

Un vol à l'église de Dedizeele. — Jeudi dernier, des voleurs se sont introduits en plein jour dans l'église de Dedizeele, et ont enlevé une quantité considérable d'objets en or et en argent, repré-

---

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE. — 56 —

DACOLARD ET LUBIN

(Suite du Parricide)

PAR A. BELOT ET J. D'AUTIN

DEUXIÈME PARTIE

XXVIII

Dacolard comptait profiter de ces favorables dispositions pour s'échapper, et, sans doute il y serait parvenu sans l'arrivée de trois autres individus, parmi lesquels un garde champêtre, qui enjoignit de le surveiller et